

EDITORIAL

Soutenir les aidants familiaux



Le 06 octobre prochain, aura lieu la Journée Nationale des Aidants, instaurée en 2010 par l'ex-secrétaire d'Etat chargée des Aînés, Nora Berra. Cette manifestation a pour objectif de sensibiliser le public au rôle des aidants familiaux, aux difficultés que ces derniers rencontrent chaque jour et de réfléchir aux différentes aides qui peuvent leur être apportées.

Dans le cadre de cette démarche et pour soutenir les aidants dans leur quotidien, Adhap Services, fort de ses dix ans d'expérience dans le maintien à domicile, vous présente son nouveau recueil « Faire face à la dépendance d'un proche », réalisé par l'Institut Adhap.

Dominique Lery, Présidente du réseau Adhap Services

« Faire face à la dépendance d'un proche » ou comment accompagner le malade et son aidant ?

Confrontés à une situation qu'ils ne peuvent maîtriser entièrement, les aidants familiaux ont souvent du mal à demander une aide externe. Pour les guider dans cette démarche, ils se tournent le plus souvent vers les professionnels du secteur médical et social qui les entourent. Alors comment les conseiller, leur faire accepter cette aide ? Comment les aider à rester à leur juste place, à faire confiance à une personne extérieure ? Comment les orienter pour qu'ils réussissent à concilier vie d'aidant et vie professionnelle, à garder une vie sociale ?

Le nouveau recueil réalisé par l'Institut de formation et de recherche du réseau Adhap Services, sensibilise les aidants aux risques d'isolement et d'épuisement qui les menacent à plus ou moins long terme ; il les informe

sur les bienfaits qu'une aide extérieure peut avoir sur eux comme sur leur proche malade grâce à l'éclairage d'experts reconnus.

Déculpabiliser, lever les freins, combattre les idées reçues, proposer des solutions adaptées... telles sont les intentions de ce recueil que nous tenons à votre disposition pour vous aider à répondre aux interrogations des aidants qui vous sollicitent. N'hésitez pas à contacter votre centre Adhap Services pour vous assister dans cette démarche d'accompagnement : ses équipes s'adapteront aux besoins des aidants familiaux (possibilité d'intervention en dehors des horaires de bureau - tôt le matin, tard le soir - 7 jours sur 7, même pendant les vacances et les jours fériés).



Qui sont les aidants familiaux ?

La Charte Européenne de l'Aidant familial définit l'aidant familial comme « cet homme ou cette femme, non professionnel, qui, par défaut ou par choix, vient en aide à une personne dépendante de son entourage ».

Selon une étude BVA réalisée pour la Fondation Novartis :

- + de 80% de l'aide apportée aux personnes handicapées ou aux personnes âgées dépendantes est délivrée par les conjoints, les parents, les voisins, etc.
- les aidants sont près de 4 millions en France – âgés en moyenne de 64 ans et majoritairement des femmes (60%).
- 76% des aidants le sont depuis au moins 4 ans, 34% depuis au moins 10 ans.

Tous les centres
Adhap Services
ont l'agrément
Qualité préfectoral.



Parcours d'aidants : entre expériences et expertise

Nombre d'ouvrages ont été réalisés à l'attention des aidants familiaux : information sur les droits des aidants, référencement des structures auxquelles s'adresser, description des aides gouvernementales, lexique, contacts utiles... Des guides pratiques pour aider les aidants dans leurs démarches quotidiennes.



Apporter un regard nouveau sur l'aide aux aidants en donnant à ces derniers des solutions pour mieux assumer leur rôle, sur les plans physique et psychologique : c'est la mission que s'est donnée l'Institut Adhap en créant ce nouveau recueil en collaboration avec la Fondation Novartis.

Ainsi, dans un premier temps, un recueil de témoignages a permis de mieux comprendre ce que vivent les aidants au quotidien et ce que peut leur apporter une aide extérieure. Les familles des bénéficiaires des centres Adhap Services se sont livrées afin de partager leur histoire, leur expérience. Les lecteurs peuvent ainsi se retrouver à travers ces paroles et prendre conscience qu'ils ne sont pas seuls.

Dans un second temps, ces témoignages ont été remis entre les mains d'experts (psychologue, sociologue, président d'association d'aidants...) afin qu'ils puissent conseiller les lecteurs sur les différentes problématiques abordées et proposer des solutions concrètes.

« Je ne peux pas être à la fois son épouse et son infirmière...
« Je suis son fils : je ne pourrai pas faire la toilette de ma mère »...Il y a certains liens qu'il est nécessaire de préserver au sein de la famille. Un enfant doit rester un enfant pour son père ou sa mère. De même pour un conjoint. L'authenticité de la relation doit rester ce qu'elle a toujours été. On perd vite cette authenticité en se transformant en simple infirmier par exemple. » Florence Leduc, présidente de l'Association Française des Aidants.

« N'oubliez jamais : un bon aidant est un aidant en bonne santé mentale et physique. Il est capital de vous préserver pour bien accompagner le proche que vous aidez. De votre état de stress et de fatigue dépendront votre écoute, votre aptitude à déceler les changements, à bien observer, à bien entourer la personne que vous aimez, et à qui vous souhaitez apporter confort et bien-être. » Pierre Denis, fondateur de l'association « Aidant Attitude »

Chacun à leur manière, les experts réagissent, expliquent et décryptent les situations vécues que livrent les aidants.

Téléchargez la version PDF du guide sur notre site adhapservices.fr



NOVARTIS
FONDATION
D'ENTREPRISE

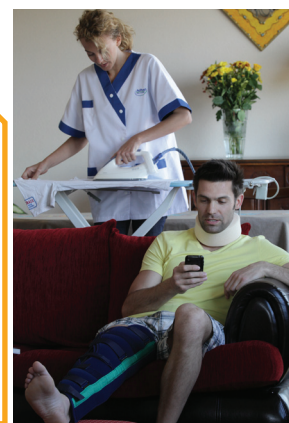
La Fondation Novartis,
au service des aidants familiaux

La Fondation Novartis a pour mission de susciter et de parrainer la réflexion et l'action touchant à l'accompagnement de la personne malade âgée ou dépendante. Elle participe ainsi pleinement au développement de la proximologie qui se consacre à l'étude des relations entre la personne malade ou dépendante et ses proches « aidants naturels ».

Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.proximologies.com

Les exclusivités Adhap Services

- Ouvert toute l'année, week-ends et jours fériés compris
- Une assistance 7j/7
- Une permanence téléphonique 24h/24 gratuite pour tous nos bénéficiaires
- Un travail en coopération avec les professionnels de santé
- Un réseau national



Adhap Services- Siège Social

23, rue Horace Vernet
63000 Clermont-Ferrand
Téléphone : 04 73 17 05 50
Fax : 04 73 93 04 81